

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds

pour la période close le 30 juin 2025

Tous les chiffres sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais n'inclut pas le rapport financier intermédiaire ou les états financiers annuels du fonds de placement. Vous pouvez obtenir un exemplaire du rapport financier intermédiaire ou des états financiers annuels sur demande et sans frais, en composant le [1-888-888-3863](tel:1-888-888-3863), en nous envoyant un courriel à l'adresse info@gestiondactifscibc.com, en nous écrivant à CIBC Square, 81 Bay Street, 20th floor, Toronto (Ontario), M5J 0E7, ou en consultant notre site Web à l'adresse www.cibc.com/fnb ou le site SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les porteurs de parts peuvent également obtenir de cette façon les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Analyse du rendement du fonds par la direction

Résultats d'exploitation

Gestion d'actifs CIBC inc. (*GACI* ou le *conseiller en valeurs*) est le conseiller en valeurs du FNB d'obligations gouvernementales canadiennes à long terme CIBC (le *FNB CIBC*). Le commentaire qui suit présente un sommaire des résultats d'exploitation pour la période de six mois close le 30 juin 2025. Tous les montants sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

La valeur liquidative du FNB CIBC, depuis sa création le 14 mai 2025, a augmenté pour passer à 1 977 \$ au 30 juin 2025.

La courbe de rendement des obligations du gouvernement du Canada s'est accentuée (lorsque l'écart entre les taux d'intérêt à long terme et à court terme augmente) au cours de la période. La Banque du Canada a continué de réduire les taux d'intérêt et les rendements des obligations à long terme ont augmenté dans un contexte de crainte d'une hausse des déficits publics, laissant présager une augmentation de l'offre de titres de créance.

Les actifs plus risqués ont fait l'objet de ventes massives, car l'administration américaine menaçait d'imposer des tarifs douaniers importants à ses principaux partenaires commerciaux. Au début du premier trimestre de 2025, les menaces tarifaires à l'égard du Canada, du Mexique et de la Chine ont entraîné une forte baisse du marché. Le taux des obligations d'État a d'abord reculé, avant de remonter à mesure que les investisseurs rajustaient leurs attentes à l'égard de l'inflation. Les écarts de taux (la différence entre le rendement des obligations de sociétés et celui des obligations d'État ayant des échéances similaires) des obligations de sociétés se sont d'abord creusés en raison de l'augmentation des primes de risque.

Au cours du premier semestre de 2025, la Réserve fédérale a maintenu le taux des fonds fédéraux dans la fourchette de 4,25 % à 4,5 %, conservant son approche prudente. Les taux de rendement des obligations du Trésor américain sont demeurés élevés et volatils, les marchés montrant leur désaccord avec le calendrier des réductions de taux d'intérêt.

À la mi-avril, l'administration américaine a annoncé une pause de 90 jours dans la mise en œuvre des tarifs douaniers, ainsi que plusieurs

réductions et exemptions tarifaires importantes, ce qui a apaisé les craintes des marchés et permis aux actifs plus risqués d'afficher un rendement supérieur. Les entreprises ont également affiché des résultats solides, tandis que le marché du travail américain est demeuré robuste. Ces facteurs ont soutenu l'appétit pour le risque, et le marché a été en mesure d'absorber les émissions d'obligations de sociétés en plus de celles des gouvernements provinciaux.

Le FNB CIBC a bénéficié d'une surpondération des obligations provinciales, la résilience de l'économie ayant stimulé l'appétit des investisseurs pour le risque. La durée (sensibilité aux taux d'intérêt) relativement courte du FNB CIBC et son positionnement sur la courbe de rendement ont contribué au rendement dans un contexte de taux d'intérêt plus élevés. La surpondération d'une obligation de la province de la Colombie-Britannique (4,25 %, 2053/12/18) et d'une obligation d'Hydro-Québec (4,00 %, 2063/02/15) a contribué au rendement. Les deux obligations ont affiché un rendement attrayant par rapport à celui des obligations du gouvernement du Canada.

La surpondération des obligations du gouvernement du Canada (3,50 %, 2057/12/01 et 4,00 %, 2041/06/01) a nui au rendement du FNB CIBC. Les deux obligations ont subi l'incidence de l'accentuation plus prononcée de la courbe de rendement.

Le conseiller en valeurs a accru la position existante dans une obligation d'Hydro-Québec (4,00 %, 2063/02/15) en raison de son rendement attrayant et afin de réduire la position sous-pondérée du FNB CIBC dans les obligations à long terme. Une position dans une obligation de la Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1 (3,45 %, 2035/03/15) a été éliminée du FNB CIBC à la suite de la recomposition de l'indice au début du mois de juin, ce qui a nécessité un rééquilibrage du portefeuille du FNB CIBC et un prolongement de la durée.

Événements récents

Le risque géopolitique a ébranlé, de manière imprévisible et sans précédent, l'économie et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Les menaces d'imposition de tarifs douaniers et les tarifs douaniers réellement imposés, ainsi que les autres mesures commerciales adoptées par les États-Unis, la Chine et d'autres acteurs mondiaux, en

plus des contre-mesures tarifaires et des mesures de rétorsion non tarifaires prises par le Canada, l'Europe et d'autres pays, pourraient entraîner d'autres incidences négatives sur l'économie canadienne et mondiale, ainsi que sur les marchés des capitaux. Ces événements pourraient aggraver les autres risques politiques, sociaux et économiques préexistants, et entraîner une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Ces facteurs pourraient avoir une incidence négative sur le FNB CIBC. Le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait au FNB CIBC, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les *frais*) décrits ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB CIBC

GACI, filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs du FNB CIBC. GACI reçoit des frais de gestion à l'égard des activités et de l'exploitation quotidiennes du FNB CIBC, calculés en fonction de la valeur liquidative des parts du FNB CIBC, comme il est décrit à la section *Frais de gestion*. À titre de fiduciaire, GACI est le titulaire des biens (liquidités et titres) du FNB CIBC pour le compte des porteurs de parts. À titre de conseiller en valeurs, GACI fournit des services de conseil en placement et de gestion de portefeuille au FNB CIBC ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. GACI rémunère également les courtiers pour les activités de commercialisation liées au FNB CIBC. De temps à autre, GACI peut investir dans des parts du FNB CIBC.

Courtier désigné et courtier

GACI a conclu une entente avec Marchés mondiaux CIBC inc. (*MM CIBC*), un membre de son groupe, afin d'agir à titre de courtier désigné et courtier pour la distribution des parts du FNB CIBC, selon les conditions normales de concurrence en vigueur dans le secteur des fonds négociés en Bourse.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs prend des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et de certains produits dérivés, et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs à MM CIBC et CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. MM CIBC et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe et d'autres titres et de certains produits dérivés au FNB CIBC. La marge correspond à l'écart entre les cours vendeur et acheteur d'un titre dans un marché donné, en ce qui a trait à l'exécution des opérations sur portefeuille. Elle varie selon divers facteurs, comme la nature et la liquidité du titre.

Les courtiers, y compris MM CIBC et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs lorsqu'ils traitent les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le FNB CIBC ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du FNB CIBC. Tous les rabais de courtage doivent être conformes aux lois applicables.

Au cours de la période, le FNB CIBC n'a versé aucune commission de courtage ni aucuns autres frais à MM CIBC ou à CIBC World Markets Corp. Les marges associées aux titres à revenu fixe et à d'autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne peuvent être incluses dans le calcul de ces montants.

Opérations du FNB CIBC

Le FNB CIBC peut conclure une ou plusieurs des opérations suivantes (les *opérations entre parties liées*) en se fondant sur les instructions permanentes émises par le comité d'examen indépendant (le *CEI*) :

- investir dans des titres de participation de la Banque CIBC ou d'émetteurs liés au conseiller en valeurs, ou détenir de tels titres;
- investir dans des titres de créance non négociés en Bourse de la Banque CIBC ou d'un émetteur lié à la Banque CIBC, émis dans le cadre d'un placement initial ou achetés sur le marché secondaire, ou détenir de tels titres;
- acheter des titres de créance émis par un émetteur qui n'est pas un émetteur assujéti dans l'une des provinces ou l'un des territoires du Canada (les *titres de créance d'un émetteur non assujéti*) pour lesquels Marchés mondiaux CIBC inc., CIBC World Markets Corp. ou un membre du groupe de la Banque CIBC (le *courtier lié* ou les *courtiers liés*) agit à titre de preneur ferme au cours du placement des titres de créance d'un émetteur non assujéti ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement de ceux-ci, conformément à certaines conditions;
- conclure avec un courtier lié, lorsque celui-ci agit à titre de mandant, des opérations d'achat ou de vente de titres de capitaux propres ou de créance;
- conclure des opérations sur devises et sur instruments dérivés liés à des devises dans lesquelles la contrepartie est un courtier lié;
- conclure des opérations d'achat ou de vente de titres avec un autre fonds de placement ou un compte sous gestion géré par le gestionnaire ou un membre de son groupe (les *opérations entre fonds* ou *opérations de compensation*), sous réserve de certaines conditions;
- effectuer des transferts en nature en recevant des titres d'un compte sous gestion ou d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire ou par un membre de son groupe ou en livrant des titres à ce compte ou à ce fonds de placement relativement à l'achat ou au rachat de parts du FNB CIBC, sous réserve de certaines conditions.

Le CEI examine au moins une fois par année les opérations entre parties liées à l'égard desquelles il a émis des instructions permanentes. Le CEI est tenu d'aviser les autorités canadiennes en valeurs mobilières, après qu'une question a été soumise à son attention

par le gestionnaire, s'il juge qu'une décision de placement n'a pas été prise en conformité avec les conditions imposées par la législation en valeurs mobilières ou par le CEI à l'égard de toute opération entre parties liées nécessitant son approbation.

Dépositaire

Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire (le *dépositaire*) du FNB CIBC. Le dépositaire détient les liquidités, les titres et les autres actifs du FNB CIBC et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités, titres et actifs qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services au FNB CIBC, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Les frais et marges découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

Le dépositaire fournit également certains services au FNB CIBC, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Le gestionnaire reçoit des frais d'administration fixes du FNB CIBC et, en contrepartie, paie certaines charges d'exploitation, dont les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables), et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés à Compagnie Trust CIBC Mellon. Le cas échéant, des honoraires liés aux prêts de titres sont déduits des produits reçus par le FNB CIBC.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB CIBC et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour la période close le 30 juin 2025 et le 31 décembre de toute autre période indiquée.

Actif net par part¹ du FNB CIBC (\$) - parts ordinaires

Date de début des activités : 14 mai 2025

	2025 ^a
Actif net au début de la période	19,73 ^b
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :	
Total des produits	0,09
Total des charges	(0,01)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	(0,01)
Profits latents (pertes latentes) pour la période	(0,26)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	(0,19)
Distributions :	
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	0,04
Des dividendes	-
Des gains en capital	-
Remboursement de capital	-
Total des distributions³	0,04
Actif net à la fin de la période	19,77

Ratios et données supplémentaires - parts ordinaires

	2025 ^a
Valeur liquidative totale (en milliers de dollars)⁴	1 977
Nombre de parts en circulation⁴	100 000
Ratio des frais de gestion⁵ (%)	0,22 [*]
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶ (%)	0,23 [*]
Ratio des frais d'opération⁷ (%)	0,00 [*]
Taux de rotation du portefeuille⁸ (%)	10,70
Valeur liquidative par part (\$)	19,77
Cours de clôture (\$)	19,79

^a Données présentées pour la période allant du début des activités jusqu'au 31 décembre.

^b Prix de souscription initial.

^{*} Le ratio a été annualisé.

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités et du rapport financier intermédiaire non audité du FNB CIBC.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. Le total de l'augmentation ou de la diminution liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du FNB CIBC, ou les deux.

⁴ L'information est présentée au 30 juin 2025.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du FNB CIBC (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une série de parts ou imputées à une série de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette série au cours de la période. Le ratio des frais de gestion comprend les frais attribuables aux fonds d'investissement, le cas échéant.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge comprend les frais attribuables aux fonds d'investissement, le cas échéant.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération. Le ratio des frais d'opération comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse, le cas échéant.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB CIBC achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par le FNB CIBC sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB CIBC.

Frais de gestion

Le FNB CIBC paie à GACI des frais de gestion annuels pour couvrir les coûts liés à la gestion du FNB CIBC. Ces frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative du FNB CIBC, sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés à GACI en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services.

Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire et les honoraires du conseiller en valeurs sont payés par GACI à même les frais de gestion reçus du FNB CIBC. Le FNB CIBC est tenu de payer les taxes et impôts applicables aux frais de gestion versés à GACI. Veuillez vous reporter au prospectus du FNB CIBC pour connaître le montant des frais de gestion annuels.

Pour la période close le 30 juin 2025, la totalité des frais de gestion obtenus du FNB CIBC était attribuable aux frais d'administration et aux services de conseil en placement.

Rendement passé

Le rendement passé n'est pas présenté, étant donné qu'au 30 juin 2025, le FNB CIBC n'avait pas terminé son premier exercice.

Aperçu du portefeuille de placements (au 30 juin 2025)

L'aperçu du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations courantes dans le portefeuille du FNB CIBC. Vous pouvez obtenir une mise à jour trimestrielle en consultant le site www.cibc.com/fnb. Le tableau Principales positions présente les 25 principales positions du FNB CIBC. Dans le cas d'un FNB CIBC comportant moins de 25 positions, toutes les positions sont indiquées.

<i>Répartition du portefeuille</i>	<i>% de la valeur liquidative</i>	<i>Principales positions</i>	<i>% de la valeur liquidative</i>
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada	80,6	Gouvernement du Canada, 1,75 %, 2053/12/01	23,8
Obligations émises et garanties par les gouvernements provinciaux	18,8	Gouvernement du Canada, 2,75 %, 2055/12/01	18,1
Trésorerie	0,8	Gouvernement du Canada, 2,75 %, 2048/12/01	14,2
Autres actifs, moins les passifs	(0,2)	Gouvernement du Canada, 3,50 %, 2057/12/01	12,5
		Gouvernement du Canada, 4,00 %, 2041/06/01	12,1
		Hydro-Québec, 4,00 %, 2063/02/15	4,3
		Province d'Ontario, 2,90 %, 2049/06/02	2,9
		Province d'Ontario, 2,65 %, 2050/12/02	2,7
		Province d'Alberta, 4,45 %, 2054/12/01	2,5
		Province d'Ontario, 1,90 %, 2051/12/02	2,3
		Province d'Ontario, 3,50 %, 2043/06/02	1,5
		Province de Québec, 5,00 %, 2041/12/01	1,3
		Province de la Colombie-Britannique, 4,25 %, 2053/12/18	1,2
		Trésorerie	0,8
		Autres actifs, moins les passifs	(0,2)

Note sur les énoncés prospectifs

Le rapport de la direction sur le rendement du fonds peut renfermer des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés qui sont de nature prédictive, qui dépendent d'événements ou de situations futurs ou qui y renvoient ou qui comprennent des expressions comme « s'attendre à », « compter », « projeter », « planifier », « croire », « estimer » ainsi que d'autres expressions similaires. En outre, tout énoncé qui pourrait porter sur le rendement futur, les stratégies, les perspectives ou la prise de mesures futures possibles par le FNB CIBC constitue également un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas le rendement futur. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les réalisations et les résultats réels du FNB CIBC diffèrent sensiblement de ceux décrits explicitement ou implicitement par ces énoncés. Ces facteurs comprennent, entre autres, la situation économique générale, la conjoncture du marché et des affaires, les fluctuations du cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change, les modifications apportées à la réglementation gouvernementale et les catastrophes.

La liste susmentionnée de facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre toute décision de placement, le lecteur est également incité à examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs. Gestion d'actifs CIBC inc. ne se considère pas tenue de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, qu'il s'agisse de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds, et elle rejette toute responsabilité à cet égard.



GESTION
D'ACTIFS CIBC

Gestion d'actifs CIBC inc.

1-888-888-3863

www.cibc.com/fnb

info@gestiondactifscibc.com

CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario)
M5J 0E7

Les FNB CIBC sont gérés par Gestion d'actifs CIBC inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Veuillez lire le prospectus ou l'aperçu des FNB CIBC avant d'investir. Pour obtenir un exemplaire de ces documents, composez le 1-888-888-3863, parlez-en à votre conseiller ou visitez le site www.cibc.com/fnb.

Le logo CIBC et « Gestion d'actifs CIBC » sont des marques déposées de la Banque CIBC, utilisées sous licence.